

Initiatives parlementaires

Compte tenu de ces découvertes, le régime des actions accréditives démontre qu'il s'est avéré rentable pour les gouvernements puisqu'il génère d'importantes retombées économiques.

Déjà en septembre 1982, dans le rapport sur l'industrie minière canadienne, cinq dossiers urgents étaient identifiés comme nécessitant une intervention du gouvernement, urgente à ce moment-là, qu'ils disaient, soit: contenir la détérioration de la compétitivité économique canadienne dans certains secteurs clés de production minière, y compris ceux du cuivre et du nickel; freiner et inverser la baisse des réserves de minéraux; trouver des idées nouvelles et mettre au point des technologies, politiques et programmes pour stimuler l'exécution plus efficace de travaux d'exploration minière; inverser le mouvement apparent voulant que les investisseurs miniers, y compris les multinationales canadiennes, délaissent le Canada au profit de pays d'Amérique latine, d'Asie du Pacifique et d'autres régions du monde en développement bien dotées en ressources; et finalement, de façon générale, instaurer un cadre politique et de réglementation plus propice au maintien de la viabilité de l'industrie et à la stimulation de l'investissement dans l'exploration minière.

Après 13 ans de travail de différents comités des ressources naturelles et autres et avec des conclusions semblables pour des problèmes qui ne semblent pas être solutionnés, et après deux gouvernements fédéraux, nous en sommes pratiquement au même point, d'où l'urgence et l'importance d'agir.

Si le Canada se maintient au premier plan sur le marché des métaux, c'est en raison des faibles coûts d'exploitation de ses mines qui sont en grande partie le résultat des niveaux élevés de productivité atteints par l'industrie.

L'industrie minière canadienne a donc réussi à accroître considérablement sa productivité en raison de la rationalisation nécessitée par la récession des années 1980.

Tous les secteurs de l'industrie minière ont affiché une forte amélioration de leur productivité, fruit de l'adoption de nouvelles technologies et de méthodes d'exploitation minière, pour la plupart mises au point au Canada.

Il faut donc soutenir cet effort de l'industrie pour éviter le déclin des réserves des mines et préparer l'exploitation de nouveaux gisements en remplacement de ceux qui finiront par s'épuiser.

Depuis de nombreuses années, l'Association des prospecteurs du Québec formule en vain trois demandes pour favoriser l'exploration minière: prolongation de la période de dépenses à 12 mois dans l'année qui suit l'année où les fonds sont levés et exige une harmonisation de la part d'Ottawa; mesure fédérale pour imposer seulement le gain en capital au-delà du coût net d'acquisition; le Québec accorde déjà une mesure du genre; la PDAC demande aussi la même chose; amélioration du taux de déduction de dépenses d'exploration au fédéral, actuellement 100 p. 100 alors qu'il est de 175 p. 100 au Québec.

L'étalement d'une partie des travaux financés dans une année, sur l'année qui suit, n'entraînerait aucun coût additionnel au trésor public.

Pour ce qui est de l'administration de cette mesure, l'Association des prospecteurs du Québec suggère un mécanisme de fiducie selon un mandat confié par les gouvernements à des organismes du secteur privé et visant à vérifier la justification technique et financière des montants dépensés. Les frais de cette même fiducie seraient défrayés par les utilisateurs.

• (1340)

Je viens d'énoncer une longue liste d'outils qui favoriseraient l'industrie minière et qui répondraient aux demandes des différents groupes. Tous ne sont peut-être pas faciles à réaliser en ces temps où les gouvernements imposent de sérieuses restrictions.

Toutefois, un grand nombre de demandes ne coûtent rien aux citoyens et peuvent nous rapporter beaucoup à moyen terme. Le gouvernement doit apprendre à faire la différence entre des actions qui occasionnent des dépenses et des actions qui rapportent des dividendes au Trésor public.

Il faut surtout recréer au Canada et au Québec un climat favorable à l'investissement minier. Selon les données du ministère des Ressources naturelles du Canada de juin 1994, à peine 17 p. 100 des dépenses d'exploration réalisées à travers le monde le sont au Canada, alors que ce pourcentage était de 23 p. 100 en 1991. Tout laisse croire que d'ici cinq ans, s'il n'y a pas de création d'un climat favorable à l'investissement minier au Canada, ce pourcentage risque de baisser jusqu'à 10 p. 100.

Ces données signifient clairement que le Canada doit, dans les plus brefs délais, prendre des moyens pour renverser cette tendance. Les divers paliers de gouvernement devront travailler en concertation pour apporter des correctifs aux règles fiscales, environnementales et d'accès au territoire encadrant l'industrie de l'exploration minière.

L'industrie minière peut toujours contribuer au développement économique du pays, comme l'ont compris plusieurs pays d'Amérique du Sud qui comptent sur l'expertise et le financement provenant du Canada pour développer leur économie et qui savent attirer les compagnies minières et les compagnies d'exploration.

L'exode actuel de fonds d'exploration et la vente d'expertise vers l'étranger s'accompagneront dans les années à venir d'une diminution d'emplois dans l'industrie minière au Canada et dans les activités associées dont les transports et, par conséquent par une réduction de la part du secteur minier au PNB canadien.

En conclusion, j'espère que les mesures que je viens de proposer, ainsi que celles proposées par le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes seront prises en considération et appliquées dans les plus brefs délais. Nous avons, au Canada et au Québec, le potentiel minier, l'expertise technique et les capitaux pour permettre à notre industrie minière d'accroître son rôle économique, à condition que le gouvernement veuille y participer.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais m'adresser à la Chambre au sujet de cette motion selon laquelle le gouvernement devrait songer à adopter des incitations fiscales pour revitaliser l'exploration minière au Canada.